



Définir une politique de sécurité routière

Département de la Vienne

Direction des Routes

Contactez la subdivision
de votre secteur

(voir contacts en fin de fiche)

(voir carte en annexe)

Définition et enjeux publics

La sécurité routière est l'ensemble des mesures mises en place par une collectivité pour empêcher les usagers de la route d'être tués ou gravement blessés dans les accidents de la circulation. Les usagers de la route sont les piétons, cyclistes, automobilistes et leurs passagers, les chauffeurs de poids lourd, et les passagers des transports publics routiers... Il s'agit donc d'un enjeu sociétal majeur.

Afin d'améliorer la sécurité routière, à l'échelle d'une collectivité, il convient d'élaborer une politique, un plan d'action visant à faire baisser le nombre d'accidents graves sur ses routes.

Les bénéficiaires

Communes et EPCI

Les opérations concernées

Toute opération visant à définir des actions pour améliorer la sécurité routière sur les routes dont elle a la gestion

L'accompagnement proposé

- Aide à la réalisation d'un diagnostic sécurité routière (analyse des trafics et des vitesses pratiquées, configuration des lieux, enjeux locaux)
- Aide à la réalisation d'un plan d'action et définition de la politique de sécurité routière

Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact / 1^{er} entretien
- Conseil d'ordre général sur la sécurité routière

Définition et formalisation du besoin

- Visite sur site
- Recueil des problématiques relatives par les élus et/ou usagers

Accompagnement ciblé

- Aide à l'appréciation des enjeux de sécurité routière
- Conseil pour la réalisation d'un diagnostic sécurité routière (données, analyse terrain, analyse accidentologie...)
- Propositions d'amélioration de la sécurité routière
- Aide à la définition d'une politique de sécurité routière sur le territoire de la collectivité

Les guides de référence

- Guides de conception routière et des recommandations techniques du réseau scientifique de l'Etat (CERTU, SETRA, CEREMA...)
- Instruction interministérielle sur la signalisation routière

Contacts

Subdivision de Loudun

05 49 22 78 58

dr-subdi-loudun@departement86.fr

Subdivision de Châtelleraut

05 49 85 35 79

dr-subdi-chatelleraut@
departement86.fr

Subdivision de Poitiers-Futuroscope

05 49 49 64 64

dr-subdi-poitiers@departement86.fr

Subdivision de Montmorillon

05 49 83 80 80

dr-subdi-montmorillon@
departement86.fr

Subdivision de l'Isle-Jourdain

05 49 55 59 40

dr-subdi-lislejourdain@
departement86.fr